

DECRET N° 2015- 516 DU 23 SEPTEMBRE 2015

portant nomination du Président et des membres
du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale
de l'Aviation Civile (ANAC).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

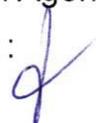
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la loi n° 2013-08 du 29 août 2013 portant code de l'aviation civile et commerciale en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-376 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- Vu** le décret n° 2015-071 du 12 février 2015 portant approbation des statuts de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) ;
- Vu** l'arrêté 2014 n° 078/MTPT/DC/SGM/DRH/SA du 16 septembre 2014 portant désignation des membres et nomination du Président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) ;
- Sur** proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 juillet 2015,

DECRETE :

Article 1 : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC), les personnes dont les noms suivent :





- Monsieur **Paul Bokpè GONGO**, représentant du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- Monsieur **Karim BONI BIAO**, représentant du Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance ;
- Monsieur **Anatole SOSSA**, représentant du Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Monsieur **Michel NAHOUAN**, représentant du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et du Tourisme ;
- Monsieur **Jean TOZE**, représentant du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;
- Monsieur **Abdul Karim ARIBOT**, représentant des sociétés prestataires de service sur la plate-forme aéroportuaire de Cotonou ;
- Monsieur **Karl LEGBA**, représentant du personnel de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC).

Article 2 : Monsieur **Paul Bokpè GONGO**, Conseiller Technique aux Transports Aériens, représentant du Ministre des Travaux Publics et des Transports au sein du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC), assure la Présidence dudit Conseil d'Administration.

Article 3 : Les membres dudit Conseil sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une seule fois.

Article 4 : Le Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'application du présent décret.

Article 5 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du décret n° 2005-459 du 28 juillet 2005, prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 23 septembre 2015

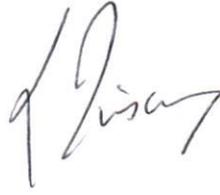
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI



Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,



Lionel ZINSOU

Le Vice-Premier Ministre Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

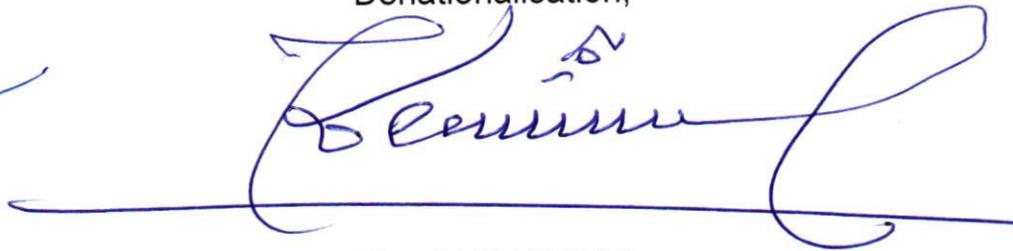
Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,



François Adebayo ABIOLA

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes,

Le Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme,



Komi KOUTCHE

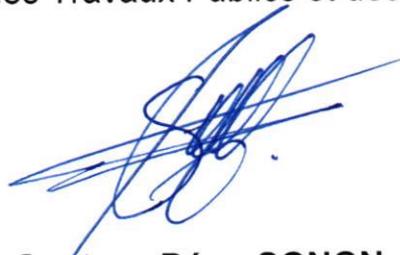


Placide AZANDE



Paul HOUNKPE

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,



Gustave Dépo SONON

AMPLIATIONS : PR 6, AN 4, CS 2, CC 2, CES 2, HAAC 2, PM/DEEPPPBG 2, VPM/ESRS 2 MEEFPD 2, MCAAT 2, MISPC 2 MTPT 2, AUTRES MINISTERES 22, SGG 4, BAG 3, DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5, BN-DAN-DLC 3, GCOMB-DGCST-INSAE 3, BCP-CSM-IGAA 3, UAC-ENAM-FADESP 3, UNIPAR-FDSP 2, INTERESSES 7, JORB 1.



cto